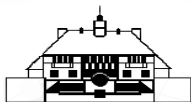


Lycée Jules Ferry  
7, rue Bouyssel  
Tél. : 01 34 90 03 70



15 juin 2020

### **Aux parents d'élèves de troisième**

Quelques explications au sujet de la tarification de la demi-pension pour votre enfant en septembre 2020.

Vous devez remettre au lycée Jules Ferry, avant le 10 juillet 2020 (date de fermeture du lycée), les documents demandés (soit l'imprimé CAF, soit l'imprimé "calculatrice" région Ile-de-France accompagné de tous les justificatifs indiqués sur la pochette). Il vous est recommandé d'envoyer ces documents par courriel à l'adresse suivante : [int.0781845g@ac-versailles.fr](mailto:int.0781845g@ac-versailles.fr). Vous pouvez également les envoyer par voie postale (en précisant sur l'enveloppe : « à l'attention du service intendance ») ou les déposer dans la boîte aux lettres du lycée.

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet du lycée

Le non respect de ce délai entraînera la pleine tarification à la rentrée scolaire. La remise en temps voulu de l'imprimé demandé, vous garantira l'application du tarif CAF qui figure sur ces imprimés.

La remise de la pochette EquiTables sert uniquement à déterminer le tarif qui sera appliqué à votre enfant à la restauration : elle est évidemment indépendante du paiement.

Si votre enfant désire déjeuner à la rentrée, il faudra qu'il soit muni dès le 1er jour de la rentrée d'un chèque d'un montant minimum de 40 euros, à l'ordre d'ELIOR, afin de créer et d'approvisionner son compte (au dos du chèque, indiquer les nom et prénom de l'élève).

Par la suite, vous pourrez, grâce à un identifiant, vous connecter sur le site de la société de restauration afin de payer en ligne.

Le service d'intendance